AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36-01-74

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
Sous-Régisseur de recettes de la D.D.A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : P. JOURNET — Numéro du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 528 AD

Bulletin n° 62 DLP 22-4-77111240 14 avril 1977

LES POMMES DE TERRE DE CONSOMMATION IMPORTEES D'AMERIQUE DU NORD NE DOIVENT PAS ETRE PLANTEES

Le Bulletin n° 58, du 25 janvier, a publié une note du Service Central de la Protection des Végétaux relative aux pommes de terre de consommation importées exceptionnellement d'Amérique du Nord, pour pallier le déficit du marché français en cette denrée, principalement dû à la baisse de rendement consécutive à la sécheresse de l'année 1976.

Cette note précisait qu'en dépit des précautions prises par le Service de la Protection des Végétaux, lors des contrôles effectués par sondages à l'arrivée des lots importés, il existait quelques risques de voir introduire des organismes nuisibles, dont notre Pays est jusqu'à présent indemne. Parmi ceux-ci, deux maladies d'une extrême gravité devaient faire l'objet d'une vigilance toute particulière : la maladie des tubercules en fuseau (Spindle tuber virus) et le flétrissement bactérien (Corynebacterium sepedonicum).

La note indiquait également que la plantation d'un tubercule atteint par l'une de ces maladies créerait aussitôt un foyer d'infection, susceptible de s'étendre très rapidement. Aussi recommandait-elle un certain nombre de précautions destinées à éviter la propagation des affections en cause, et particulièrement de ne pas planter les pommes de terre de consommation originaires d'Amérique du Nord.

De nombreuses personnes, qui doutaient de la gravité de ces maladies ou encore de l'opportunité de la mesure préconisée, nous ayant questionné à ce sujet, nous estimons -au moment où les plantations vont être faites- devoir rappeler que les pommes de terre de terre de consommation importées d'Amérique du Nord ne doivent en aucun cas être plantées, que ce soit en grande culture ou dans les jardins familiaux.

MOUCHE DE LA CAROTTE

Moyens de lutte culturaux

Lorsque le type de culture s'y prête, il est possible d'éviter, en grande partie, les dégâts de printemps en ne réalisant les semis qu'en fin du premier vol, c'est-à-dire aux environs des 10 - 15 juin.

Pour les carottes arrivant à maturité en fin d'été, une récolte réalisée avant le deuxième vol, c'est-à-dire vers les 15 - 20 septembre, permet de les soustraire aux attaques d'automne.

.../...

P.90

Moyens de lutte chimique

Dans la plupart des essais réalisés contre la Mouche de la carotte, les traitements en pulvérisation du feuillage n'ayant pas été efficaces, seuls les traitements de sol effectués avant semis sont préconisés. Ils assurent :

- une bonne protection si les attaques sont moyennes ;
- une protection partielle si l'activité des insectes se révèle très importante et si la date de traitement est éloignée de la période d'attaque.

On utilisera l'un des produits indiqués dans le tableau suivant, en tenant compte du fait que les granulés sont plus rémanents, mais plus coûteux que les produits pour pulvérisation.

Matière active	Spécialités	
	en granulés	pour pulvérisation
Carbophénothion 6 kg/ha	Rémadion MG 5 120 kg/ha	
Chlorfenvinphos 5 kg/ha	Birlane G 10) Basosol 10 G) 50 kg/ha Psilatox granulé)	Birlane CE 40 12,5 l/ha
Diazinon 8 kg/ha	Basudine 10 G 80 kg/ha Umuter D 160 kg/ha	
Dichlofenthion 6 kg/ha	Elgémouche, Vilmorin vers des légumes, Tri.VC. 13 120 kg/ha	
Diéthion 5 kg/ha	Hylémox granulé 85 kg/ha	Kilspide) Rhodocide) 10,0 l/ha
Fonofos 2 kg/ha	Dyfonate 5 G 40 kg/ha	Dyfonate 10 CE- 20,0 l/ha
Trichloronate 2,5 kg/ha	Phytosol 100 kg/ha Phytosol 5 50 kg/ha	Phytosol 50 5,0 l/ha
Chlorfenvinphos + Parathion 5 kg/ha + 5 kg/ha	Birlane mixte 100 kg/ha	

Remarques

1°) Compte tenu du fait que les oeufs peuvent être déposés dans le sol, assez loin des lignes de semis, le traitement en localisation, avec réduction proportionnelle de la dose, ne se justifie que dans le cas de semis en lignes très écartées.

2°) Dès la levée, un ou plusieurs traitements sur feuillage sont souvent utiles contre les pucerons, parfois confondus avec les Mouches de la carotte.

.../...

MOUCHE DES SEMIS SUR HARICOTS

Lorsque les conditions climatiques sont peu favorables à une levée rapide des semis de haricots, des larves (asticots) de la mouche des semis peuvent détruire ou endommager un fort pourcentage de plantules.

De tels dégâts peuvent être évités par un enrobage insecticide des graines. Aussi, les semences qui n'auraient pas déjà été traitées contre cet insecte par le fournisseur devront l'être avant semis, avec l'un des produits suivants :

Matière active	Nom commercial	Dose de la spécialité par quintal de semence
Diéthion	Hylémox poudre	500 g
Trichloronate	Phytosol 20	500 g

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

La quantité d'ascospores libérées par les feuilles mortes demeure extrêmement faible. Les risques de contamination sont, de ce fait, beaucoup moins graves.

Par contre, nous arrivons dans une période où les arbres sont très réceptifs, en raison du développement végétatif qui s'accélère.

Compte-tenu de ces éléments, nous conseillons de renouveler la protection des variétés sensibles en se basant sur l'importance des pluies :

- en période de temps peu favorable à la végétation : renouveler un traitement après 30 à 35 mm de pluies
- en période de temps favorable à la végétation : renouveler un traitement après 20 à 25 mm de pluies.

ACARIENS DES ARBRES FRUITIERS (Araignées rouges)

Il est trop tôt pour intervenir. Attendre un nouvel avis.

RESEAU D'OBSERVATIONS SUR CEREALES

Les premières observations provenant de notre réseau d'observations sur céréales nous sont parvenues, mais nous manquons encore d'une vue d'ensemble suffisamment précise pour faire le point de la situation.

Nous vous donnerons des informations sur ce sujet dans notre prochain bulletin.

LES TRAITEMENTS DU SOL EN CULTURES DE MAIS

Vous trouverez dans le tableau de la page suivante la liste des produits susceptibles d'être utilisés contre les principaux ravageurs du maïs.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Bretagne"

J. DELOUSTAL

Dernière note : Bulletin n° 61 du 31 mars 1977

P 91

LES TRAITEMENTS DU SOL EN CULTURES DE MAIS

Matière active en g/ha (spécialité)	RAVAGEURS				Observations
	Larves de Taupins	Scutigerelles	Nématodes	Oscinies	
⊕ Lindane : 1500 (Nombreuses spécialités)	+++	0	0	0	en plein, avec incorporation, 15 jours, au moins, avant le semis
Carbofuran : 600 (Curater)	+++	++/+++	++	+++	en localisation dans la raie de semis
⊕ Chlorméphos : 300 (Dotan)	+++	++/+++	0	++/+++	en localisation dans la raie de semis
⊕ Chlorpyriphos : 500 (Dursban)	++/+++	++/+++	0	+/++	en localisation dans la raie de semis et à n'utiliser qu'en terres peu à moyennement infestées par les larves de taupins
Fonofos : 350 (Dyfonate 5 G)	++/+++	++/+++	0	+/++	"
Parathion : 500 à 800 (Nb. spécialités)	++/+++	++	0	+	"
Parathion + Chlorfenvinphos 500 + 500 (Birlane mixte)	++/+++	++	0	+	"
⊕ Phoxime : 600 (Agridine, Volaton)	++	++/+++	0	+	"
Fonofos + Lindane : 200 + 100 (Dyfonate L 3 G)	++/+++ ?	-	-	-	" (Récemment autorisé)

⊕ Ces matières actives entrent aussi dans la composition d'insecticides - engrais
Lindane (Engame) 15.20.15, en plein ; Chlorméphos (Heptax C.S.) 18.46.0, Chlorpyriphos (Gobax CP - Heptax CP) 18.46.0, (Dursban) 15.15.15 et 20.20.0, Phoxime (Gobax PM) 4.15.0, en localisation